

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| O Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5459

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHAHOUI DRISS

Date de naissance : 21/08/58

Adresse : LOT SAFSAF N° 63 MARRAKECH

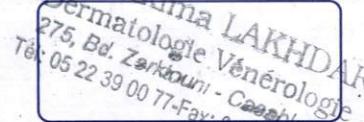
Tél. 06 63 46 12 38

Total des frais engagés :

2,110,940 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 22/08/2022

Nom et prénom du malade : CHAHOUI SALMA Age : 21 ANS

Lien de parenté :

Lui-même     Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Folliculite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

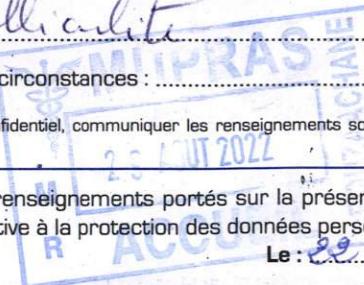
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 22/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :





## Professeur Hakima LAKHDAR

Dermatologie - Vénéréologie  
Ancien Chef du service de Dermatologie  
au CHU Ibn Rochd Casablanca

الأستاذة حكيمه الأخضر

الأمراض الجلدية والتناسلية  
رئيسة القسم سابقاً بالمركز الصحي  
الجامعي ابن رشد الدار البيضاء

N° de LOT.: 0007402  
date de FAB: 06/20  
date d'EXP: 06/23

PPV : 284,00 Dhs

N° de LOT.: 0007402  
date de FAB: 06/20  
date d'EXP: 06/23

Nell Chahoui Selma

984100x4

N° de LOT.: 0007402  
date de FAB: 06/20  
date d'EXP: 06/23

PPV : 284,00 Dhs

PPV : 284,00 Dhs

Xe

—

100' x 4' mo.

General x 4

for 1<sub>1</sub> x 4 mos

Weltkugel Völker Kriege John Macmillan Reaktionen

have very strong arms and can hold on to the tree trunk.

329,60

PepsiCo Inc.

93,00

Helen	ew(m)
Demon	el
mycoles	obole

GloxaSmithKline Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 40,00 DH  
ID: 648365  
  
6 118000 161301

Bouri Ayadi Mohamed Rachid  
Pharmacie Riad El Oulja  
Casablanca Tél: 05 22 91 45 98  
INPE : 092060086

**Maphar**  
Bd Alkimia N° 6, QI.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
**Mycoster 8% sol f3ml**  
**P.P.V : 146,60 DH**

affi mit  
~~affi~~ an an  
Medie menten  
er fests  
 x 1. was } 2.  
 1. f 1 } -x heute } no

2 pt serum usage 1 hr [3]

1 nov 13

✓ day

Hydroseus Degée

1 von 13 of 6 muscles or

leer Sur Seine Blair ( SUR )

per Densitometer value ~ 0.35 per blade

Ent Atpredam & Demagaz.

for 0, cups off to scale

Stich Island Addas.

per Pivoy & De  
Jeuende.

Hakima LAKHDAR  
Dermatologie Vénérologie  
15, Bd. Zerktouni - Casablanca  
Tél: 05 22 39 00 77-Fax: 05 22 39 42 73